

Présentation de l'approche des dialogues entre parties prenantes soutenus par l'Union européenne

Contexte:

Si nous sommes tous ici aujourd'hui, c'est grâce à une initiative de l'UE, plus précisément grâce à une décision du Conseil de l'UE qui a été adoptée en août 2017 et qui vise à soutenir l'application du Plan d'action de Maputo pour la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Cette décision dure jusqu'en 2020. Ce mécanisme est une manière pour l'UE de coopérer avec les Etats parties affectés par les mines et de leur apporter une assistance pour remplir leurs engagements au titre de la Convention.

Une partie de la décision de 2017 vise à appuyer plus particulièrement les efforts déployés pour mettre en œuvre les aspects relatifs au déminage qui sont dans le plan d'action de Maputo.

En quoi consiste ce soutien?

Ce soutien consiste en l'organisation et la facilitation de dialogues entre parties prenantes au niveau national dans les Etats affectés par les mines. Une plateforme de discussion et d'échange est mise à disposition des pays bénéficiaires, en l'occurrence ici au Sénégal, pour qu'ils puissent discuter avec leurs partenaires de la tâche restante pour finaliser l'exécution du déminage et des défis qui restent à surmonter.

Les dialogues entre parties prenantes sont donc organisés par les pays affectés eux-mêmes. Par parties prenantes sont entendus : les fonctionnaires des gouvernements concernés, des représentants des populations touchées par les mines, les bailleurs de fonds du déminage, les organisations de déminage, la campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (CIMT) et les agences des Nations unies.

Les dialogues sont soutenus financièrement par l'UE et le secrétariat est mandaté pour fournir un soutien technique au pays organisateur.

Qui bénéficie de ce soutien ?

Les bénéficiaires de ces dialogues doivent être les États parties qui ont des échéances en matière de déminage mais aussi les individus dont la vie est affectée par les mines antipersonnel, femmes, filles, garçons et hommes, , ainsi que leurs familles et leurs communautés dans les pays concernés.

Sur la durée de la décision, cinq Etats affectés au maximum vont recevoir un soutien pour le volet déminage.

Comment les bénéficiaires sont-ils choisis ?

Le souci de faire bénéficier des Etats dans lequel un dialogue entre parties prenantes peut avoir le plus d'effet et que l'Etat bénéficiaire souhaite un tel dialogue, l'avis d'un certain nombre d'organisations clés dans le domaine de l'action contre les mines et le déminage est demandé, l'avis du secrétariat compte également et le comité sur la mise en œuvre de l'article 5 est aussi associé au choix.

Quels sont les résultats attendus :

1. Arriver le plus rapidement possible à remplir les obligations de déminage en accord avec la Convention et leurs engagements pris dans le plan d'action de Maputo.
2. Encourager les Etats affectés à démontrer un haut niveau d'engagement et d'appropriation nationale du problème.
3. Encourager les Etats affectés à développer des pratiques pour établir et encourager des partenariats solides et durables notamment avec les donateurs et les organisations de déminage et que ces partenariats soient basés sur des informations claires et cohérentes concernant l'étendue du problème restant de déminage.

Les États parties bénéficiaires des dialogues devraient ensuite être en mesure d'énoncer l'état d'avancement dans la mise en œuvre de la convention et du plan d'action de Maputo de manière claire et détaillée, et d'améliorer les rapports annuels qu'ils adressent aux États parties sur la mise en œuvre de leurs obligations dans les délais impartis.

Les dialogues aboutiront à l'établissement d'un document final détaillé mettant en évidence :

- des informations géographiques précises sur les zones qui doivent encore être inspectées et déminées,
- des méthodologies pour traiter ces zones et pour régler les difficultés que posent les obligations en matière de déminage,
- ainsi que des recommandations sur la façon de surmonter ces difficultés et des étapes pour régler les difficultés constatées.

C'est un certain travail ! que je suis sûre nous pouvons accomplir ces deux prochains jours.

Je souhaite saluer l'engagement du Sénégal à remplir ses obligations de nettoyage des zones minées au titre de la Convention pour faire en sorte que toutes les mines antipersonnel dans ce pays soient éliminées et qu'il n'y ait plus, dans un avenir proche, aucune victime de ces engins ici.

Que nous soyons tous là aujourd'hui autour d'une même table pour ce dialogue montre également que nous souhaitons accompagner le Sénégal dans cette tâche.

A ce titre, je salue également l'engagement de chacun d'entre vous ici présent pour la lutte contre ce fléau que sont les mines antipersonnel. Ce fléau ne pourra être éliminé que par nos actions communes et l'engagement de nous tous.